



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR EUROPE ESG

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	8
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	25
Informations spécifiques	27
Informations réglementaires	28
Certification du Commissaire aux comptes	34
Comptes annuels	39
Bilan Actif	40
Bilan Passif	41
Hors-Bilan	42
Compte de Résultat	44
Annexes aux comptes annuels	45
Règles et méthodes comptables	46
Evolution de l'Actif net	50
Compléments d'information	51
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	63
Inventaire	65
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	71



asset
management

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Europe ESG - G

Code ISIN : (C/D) FR0011271659

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe ESG - G, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : msci.com.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence.

Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Europe ESG - G est libellé en EUR.

CPR Europe ESG - G a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

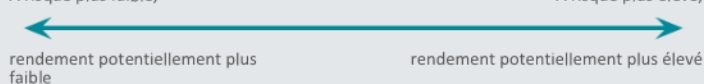
CPR Europe ESG - G capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Europe ESG - P Code ISIN : (C/D) FR0010619916

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe ESG - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment au intermédiaire (E, S & G) et enfin au niveau le plus fin, celui des différents critères E, S et G. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). A titre indicatif, des critères ESG sont la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

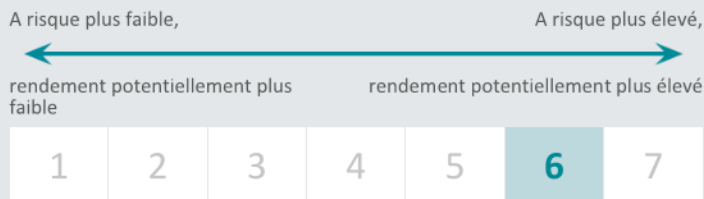
CPR Europe ESG - P est libellée en EUR.

CPR Europe ESG - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Europe ESG - P capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Europe ESG - I Code ISIN : (C) FR0010626408

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe ESG - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Europe ESG - I est libellée en EUR.

CPR Europe ESG - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Europe ESG - I capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Europe ESG - O

Code ISIN : (C/D) FR0010626390

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe ESG - O, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

- La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Europe ESG - O est libellée en EUR.

CPR Europe ESG - O a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Europe ESG - O capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Europe ESG - R

Code ISIN : (C/D) FR0013294642

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe ESG - R, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

- La dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

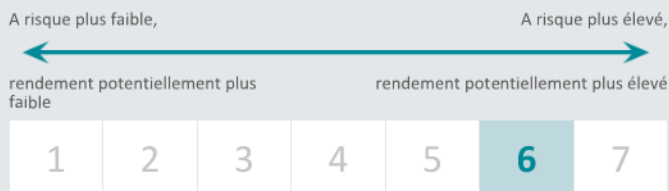
CPR Europe ESG - R est libellée en EUR.

CPR Europe ESG - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Europe ESG - R capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Compte rendu d'activité

Octobre 2021

Le mois de septembre avait pris de court les gérants : l'économie, les banques centrales, la Covid, la politique étaient autant de source d'inquiétude qui avaient engendré une hausse des indicateurs de risque et une chute ca marquée des indices. Le mois d'octobre a continué dans la même veine avec un newsflow incessant sur la hausse des prix de l'énergie en particulier et de l'inflation en général. En guise d'illustration, nous pouvons rappeler que les indicateurs « de bonnes surprises d'inflation » restent très élevés (Chine 20, US 60, Europe 80). Le marché obligataire en a pris acte avec une hausse de l'ordre de 20 pb des taux 2 ans en Allemagne et aux US et de l'ordre de 10pb sur les taux 10 ans de ces 2 pays. Malgré cet aplatissement de la courbe des taux et nos révisions en baisse des perspectives de croissance économique (Monde 5.4% vs 5.6% en 2021 dont US 5.7%, Europe 4.8% et Chine 7.8%) / Monde en 2022 : 4.4% vs 4.6% dont US 4.4%, Europe 4.2% et Chine 5.7%), nous pensons toujours que le scénario de reflation l'emporte sur celui de la stagflation. Au niveau des indicateurs de risque, le VIX a fini le mois d'octobre à 14.1 vs 20 (fin septembre) et l'itraxx Xover a légèrement progressé sur la période. Le Brent termine le mois à USD83.72 vs USD78.52 fin septembre, le WTI finit octobre à USD83.57 vs USD74.97 fin septembre. Le Stoxx 600 a terminé le mois en hausse de 4.5%, porté par les (bonnes) publications et a connu 4 séances avec une variation >1% (vs 8 le mois précédent). Les volumes de cet indice ont baissé par rapport à septembre mais restent au-dessus de la moyenne. En effet, à fin octobre, 242 sociétés du SXXP 600 avaient dévoilé leurs chiffres et en moyenne, les résultats étaient 6.85% > attentes (source Bloomberg). A ce titre, on notera les performances mensuelles des secteurs service public (+8.2%), CP&S (+7.96%), Services Financiers (+7.67%), Technologie (+7.32%). 2 secteurs ont fini dans le rouge : les telco (-3.76%) et le Travel & Leisure (-0.05%). Au niveau du bpa du Stoxx600 pour 2021, le consensus a révisé en hausse ses attentes en octobre, ce qui porte la croissance attendue pour 2021 de +58.0% à +59.1% y/y. Au niveau des flux, une fois n'est pas coutume, nous avons observé un comportement très différent entre les hedges et les long only. Les premiers ont joué massivement la baisse du marché (70% des ordres étaient à la vente) alors que les LO ont orienté 67% de leurs investissements à l'achat. Nous notons un effet sectoriel positif, particulièrement une bonne contribution de consommation discrétionnaire et service public mais négative dans les soins de santé et consommation durable. L'effet pays fut quant à lui neutre, avec une bonne contribution en France et Pologne mais négatif en Suisse et Suède. Nous observons également un effet positif de notre facteur qualité, avec une contribution autour de 0.06%, et dans le même temps notons un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de 0.00%. Dans le détail de nos facteurs nous retrouvons, un effet sélection qui a contribué à hauteur de 0.19%; value avec -0.13% contre momentum de bénéfices 0.00% et un facteur qualité moins bon que le facteur momentum. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur qualité et sous-pondérés sur le facteur momentum de bénéfices. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Valneva (surpondéré, 51.3%), Airbus (sous-pondéré, -5.1%), Standard Chartered (surpondéré, 16.1%), Novo Nordisk (surpondéré, 14.9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: HelloFresh (surpondéré, -12.3%), Deutsche Telekom (surpondéré, -7.4%), Hsbc Holdings (sous-pondéré, 15.3%), Repsol (surpondéré, -2.3%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Credit Agricole Sa/Asm International, Novo Nordisk et vendu Iberdrola, Deutsche Wohnen TEMP, ProSieben SAT.1 Media. Celles-ci ont conduit à une diminution du poids du facteur value et à une augmentation du facteur momentum de bénéfices.

Novembre 2021

Un mois marqué par deux événements emblématiques. Jerome Powell adopte, le dernier jour du mois, un discours résolument plus « hawkish » à la fois sur le caractère plus durable de la poussée inflationniste à l'oeuvre depuis la sortie des confinements et l'accélération de l'agenda de normalisation de la normalisation du « policy mix » de la Fed. Et le retour tonitruant de la thématique « pandémie » à la faveur de la remontée des infections dans l'hémisphère nord et de l'émergence du variant « Omicron ». C'est l'annonce du confinement en Autriche le 18 du mois qui a marqué le retournement à la baisse du MSCI AC, qui finit novembre sur un repli de 2.4%. Les indices US, plus riches en valeurs de croissance sensibles au recul des taux longs, ont mieux résisté que leurs homologues européens où la pression sanitaire a par ailleurs été plus forte. Le Nasdaq a fini à l'équilibre (+0.3%), le Stoxx600 perd 2.6%. En Europe, les biais sectoriels l'ont emporté sur les biais pays, même si la Suède (-1.9%) a profité marginalement de la forte baisse de sa devise. A contrario, le DAX allemand (-3.8%) et ses exportatrices n'ont pas tiré profit du recul de l'eurodollar (-1.9%).

Les biais « pandémie » et « baisse des taux » ont pesé beaucoup plus lourd. Le secteur des transports et loisirs a ainsi décroché de plus de 20%. Ceux de l'énergie et des banques de près de 8% reprenant les motifs de février-mars 2020. L'auto (-5.8%) et l'assurance (-4.9%) ont suivi de plus loin, victimes du recul des taux, du violent repli des immatriculations en octobre en Europe et d'un certain nombre d'avertissements sur résultats liés aux pressions sur les marges et aux pénuries de composants. Les secteurs inversement sensibles aux taux, utilities (-0.7%), immobilier (+1.4%) et télécoms (+0.7%), ont permis de limiter la casse. Les biens et services de consommation (+2.6%) ont même échappé à la correction grâce aux chiffres flamboyants publiés par Hermès et Richemont en début de période et aux vecteurs « livraison à domicile ». Même biais sectoriels aux Etats-Unis pour la baisse avec l'énergie (-5.1%) et les financières (-5.7%). Les services de communication (-5.2%) ont par ailleurs été arbitrés au profit de la technologie (+4.3%) et de ses composantes « semis » (+9.9% pour les équipements et +16.8% pour les semis proprement dits) et hardware (+10.4%). Les signaux positifs sur les ventes d'iPhones en amont des fêtes de fin d'année ont été salués. Apple et ses 2.45tr\$ de capitalisation se sont adjugés 10.5% sur le mois. L'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des Financières et du secteur de la Santé, mais négative pour le secteur de la Consommation discrétionnaire et le secteur de l'Energie. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Espagne et de l'Irlande mais négatif des Pays-Bas et de la Pologne. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0.18%, et un effet modéré du multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0.05%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de 0.96%, le facteur Décote contribue de -0.28%, et le facteur Momentum de bénéfiques 0.02. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -25.1%): 0.09%, BHP Group (sous-pondéré, 7%): -0.04%, Hermès (sous-pondéré, 19.4%): -0.10% Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme HelloFresh (surpondéré, 27.3%), Sika (surpondéré, 17.1%), Valneva (surpondéré, 33.9%), Telecom Italia (surpondéré, 48.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Hermès (sous-pondéré, 19.4%), Stellantis (surpondéré, -13.2%), Standard Chartered (surpondéré, -18%), Repsol (surpondéré, -11.1%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté HelloFresh, Sika, Commerzbank et vendu Banco de Sabadell, Tinexta, Pandora. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Taux de Dividende et à une augmentation du facteur Croissance.

Décembre 2021

Une fin d'année en fanfare avec un biais « croissance » assumé. Le MSCI AC s'est adjugé 4% pour retrouver ses plus hauts niveaux historiques. Une nouvelle fois, ce sont ses composantes Europe (+5.2%) et américaine (+4.5% pour le S&P) qui ont tiré. Le Nikkei japonais (+3.5%) et le MSCI EM (+1.9%) ont fait un peu moins bien, le premier pâtissant de l'évocation d'une hausse des impôts sur les plus-values et d'un potentiel encadrement des programmes de rachats d'actions. Une fois n'est pas coutume en 2021, le Nasdaq (+0.7%) aussi. Le retour des contraintes sanitaires avec la forte hausse des infections liées au variant Omicron, les ratés des négociations autour du plan « Build Back & Better » de l'administration Biden et la confirmation de l'inflexion du discours ou des actions d'un certain nombre de grandes banques centrales ont tout juste réussi à ralentir le mouvement. Jerome Powell a ouvert le bal le 1er décembre en supprimant l'épithète « transitoire » lorsqu'il a évoqué l'inflation et en avançant la fin du programme de rachat de la Fed. C'est la poursuite de la normalisation de la croissance qui a et continue de nourrir le mouvement. S'ils se sont stabilisés aux Etats-Unis, les indicateurs de surprise ont continué de prendre de la hauteur en Europe, en Chine et dans les économies émergentes. Au sein du marché actions en Europe, la performance du secteur Transports & Loisirs a été emblématique. Les investisseurs ont préféré parier sur le retard accumulé depuis le début de l'année et le potentiel de rebond plutôt que sur le coup d'arrêt lié à la réponse sanitaire face au développement du variant Omicron. A l'exception des Boissons & Alimentation et Tabac, qui ont bénéficié de la présentation des objectifs à moyen terme d'AB Inbev et du lancement d'un programme de rachat de 20MdCHF par Nestlé, ce sont les secteurs cycliques qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu avec les financières qui ont surfé sur la remontée des taux longs. Seule l'énergie a fait un peu moins bien, plombée par les avatars de ses vecteurs « éoliens ». Les défensives ont donc fermé la marche en compagnie de la technologie dont le compartiment « semi-conducteurs » n'a pas profité sur les dix derniers jours du mois du rebond enregistré par le SOX après une bonne publication de Micron. A noter également le violent recul enregistré par les plateformes après la décision de Bruxelles de requalifier en salariés une bonne partie de leurs personnels. Les performances ont été assez homogènes parmi les places les plus importantes, le CAC (+6.5%) ayant gardé une petite

avance grâce à la bonne tenue de ses poids lourds, le FTSE faisant la balance, lui aussi victime de la hausse de la livre sur la seconde quinzaine du mois. Aux Etats-Unis, les biais sectoriels ont été un peu différents, notamment sur les secteurs sensibles aux taux d'intérêt. Si les financières ont sous-performé à la marge, les utilities, l'immobilier et les télécoms ont fait mieux ou aussi bien que les cycliques. Au sein de ces dernières, les prises de bénéfices qui ont accompagné la cession par Elon Musk d'une partie non négligeable de sa participation dans Tesla ont lourdement pesé sur l'auto et la consommation discrétionnaire. Au sein des défensives, la santé a également beaucoup mieux tiré parti qu'en Europe de la vague Omicron. Comme en Europe, l'énergie et la technologie ont sous-performé à la marge. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la Technologie de l'Information et du secteur de la Consommation discrétionnaire, mais négative pour le secteur de la Consommation courante et le secteur de la Santé. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution pour de la Suède mais négatif du Royaume-Uni et de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution de 0.35%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0.56%, le facteur Décote contribue de 0.11%, et le facteur Momentum de bénéfices -0.04%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Hermès (sous-pondéré, -7.9%): 0.07%, AerCap Holdings (surpondéré, 19.6%): 0.06%, Royal Dutch Shell (sous-pondéré, 2.3%): 0.04%, British American Tobacco (sous-pondéré, 10.3%): -0.04%, Airbus (sous-pondéré, 10.2%): -0.05%, UniCredit (sous-pondéré, 21.8%): -0.05%, Partners Group (sous-pondéré, -4.3%): -0.07%, Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Momentum de bénéfices. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Hapag-Lloyd (surpondéré, 19.8%), Hermès (sous-pondéré, -7.9%), E.ON (surpondéré, 11.2%), AerCap Holdings (surpondéré, 19.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: HelloFresh (surpondéré, -21.7%), EDF (surpondéré, -17.9%), Daimler (surpondéré, -8.1%), Valneva (surpondéré, -12.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Straumann Holding, Unilever Plc, Essity et vendu Royal Dutch Shell, Partners Group et Adyen. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Volatilité et à une augmentation du facteur Momentum de bénéfices.

Janvier 2022

Le STOXX 600 clôture le premier mois de l'année en baisse de -3.9% pénalisé par les préoccupations liées aux resserrements des politiques monétaires, les craintes liées à l'inflation, et le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Sur le front politique, Le Président Biden a prévenu le Président ukrainien d'une « possibilité » d'invasion par la Russie en février. Sur le front économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2022 de +4.9% (dans sa précédente estimation d'octobre 2021) à +4.4% pour prendre en compte un ralentissement en Chine (ralentissement immobilier, construction & consommation), un ralentissement en zone Euro à de 4.3% à 3.9% (impact Omicron) et un ralentissement aux USA de 4.9% à +4.4%. L'inflation 2022 est attendue en hausse de +3.9% dans les économies développées et +5.9% dans les économies en voie de développement, avant de ralentir en 2023. Du côté des Banques centrales, la Fed signale une hausse des taux en mars et une normalisation du bilan à venir. Jerome Powell suggère un rythme des hausses peut être plus rapide que celui de 2015, mais que la Fed doit rester « humble et agile » et se laisser guider par les données. La banque centrale chinoise a effectué une nouvelle baisse de taux après la première intervention au mois de décembre 2021. Sur les marchés actions, la meilleure performance revient au secteur de l'Energie (+8.6%), porté par la hausse des prix du pétrole (17% sur le mois). Les Banques (+7.4%) enregistrent leurs performances soutenues par la hausse des rendements et la perspective d'une prochaine hausse des taux de la FED. La Technologie (-12.1%) sous-performe fortement le marché et est nettement pénalisée par l'environnement économique et les annonces des Banques centrales et également par la prise de profits sur les valeurs du Nasdaq qui a perd -9% en janvier. Au global la dispersion sectorielle a été extrêmement forte avec plus de 20% d'écart entre la meilleure et la moins bonne performance. Janvier a été le mois du rallye des valeurs Value qui ont profité de la hausse du prix des matières premières, des taux et des prises de profits sur les secteurs à valorisation chère et à longue durée que sont la Technologie, les biens d'équipement et la Santé. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de la Consommation courante et du secteur des Matériaux, mais négative pour le secteur de la Technologie de l'Information et le secteur de l'Energie. L'effet pays est positif, notamment avec une bonne contribution de la Suède et de la France mais négatif en de l'Espagne et du Royaume-Uni. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0.11%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0.06%. En termes de facteurs

sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0.09%, le facteur Décote contribue de 0.78%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Standard Chartered (surpondéré, 20.3%): 0.13%, Adyen (sous-pondéré, -24%): 0.09%, British American Tobacco (sous-pondéré, 16.3%): -0.14%, Royal Dutch Shell (sous-pondéré, 17.4%): -0.15%. Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Momentum de bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Société Générale (surpondéré, 7.3%), Standard Chartered (surpondéré, 20.3%), Repsol (surpondéré, 7.9%), Orange (surpondéré, 10.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Hsbc (sous-pondéré, 18.2%), TotalEnergies (sous-pondéré, 11.6%), Straumann Holding (surpondéré, -23.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis et Prosus et vendu Basf, AerCap Holdings et HelloFresh. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Volatilité et à une augmentation du facteur Décote.

Février 2022

Forte chute du STOXX 600 (-3.4%) en février. Les principaux indices boursiers ont chuté (DAX -6.5%, CAC -4.9%) pénalisés par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. A cet effet, les Etats-Unis et l'UE ont annoncé une série de sanctions contre la Russie comme notamment le gel des avoirs financiers russes et l'exclusion de certaines banques du pays du système de transaction international Swift. A noter une performance quasi stable du FTSE 100 (-0.1%) qui profite de son exposition aux secteurs Métaux & Mine et Défense. Sur le front économique, l'inflation continue d'occuper les devants de la scène. Dans la zone Euro, l'inflation a atteint un record en janvier à +5.1% sur un an en janvier. Aux US, le PIB a progressé de +7.0% en rythme annualisé sur le 4^{ème} trimestre 2021 vs +6.9% en première estimation. Du côté des banques centrales, comme attendu, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée et a confirmé son intention de réduire ses achats d'obligations sur les marchés dans les prochains mois. La Fed a affirmé qu'elle n'agira pas en urgence avant son prochain meeting prévu pour le 15/16 mars, en dépit des chiffres d'inflation publiés durant le mois, avec un CPI en hausse de +7.5% YoY au mois de janvier, et +0.6% par rapport au mois de décembre 2021. En toute fin de mois, L'Allemagne a déclaré débloquer 100Mds€ pour moderniser son armée, puis investir plus de 2% de son PIB dans la défense, ce qui a propulsé en hausse les valeurs du secteur. Rheinmetall (+45.1%), Thales (+26.4%), Leonardo (+25.4%), BAE Systems (+24.7%). A noter que Hensoldt (électronique militaire) qui ne figure pas dans le Stoxx 600, a progressé de +75.0% sur le mois. Meilleure performance des secteurs indexés aux matières premières qui ont considérablement progressé tout au long du mois à cause des craintes autour de leur approvisionnement. Le Baril de Brent a dépassé les 100\$. Et le WTI s'en est rapproché. Le prix de l'acier a progressé de près de +14.9%. Le secteur des Ressources de base (+8.5%) affiche la meilleure performance sectorielle en dépit de la forte contre-performance de Polymetal International (-66.9%) à cause de sa très forte exposition à la Russie. Plus largement l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé. Les secteurs des services aux collectivités (+1.9%) et de l'énergie (+0.8%) profitent de la forte hausse des prix de l'énergie et de la hausse des valeurs renouvelables notamment suite aux propos de la commission européenne (U. von der Leyen) qui a déclaré que l'union européen devait diversifier ses sources d'énergie en investissant massivement dans les énergies renouvelables. Forte sous-performance des secteurs financiers : Assurances (-7.8%) et Banques (-9.3%) pénalisés par les craintes macro-économiques et la baisse des taux US/Allemands, qui ont plus que contrebalancé les résultats de bonne qualité, et du secteur distribution (-10.3%) en dépit de résultats souvent meilleurs qu'anticipé. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution pour le secteur de la consommation courante et le secteur de l'énergie, mais négative pour le secteur de la consommation discrétionnaire et le secteur de la technologie de l'information. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la France et des Pays-Bas mais une contribution négative pour la Suisse et le Royaume-Uni. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0.30%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de 0.31%, le facteur décote contribue de 0.22%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Bnp Paribas (sous-pondéré, -18.2%) : 0.10%, Rio Tinto (surpondéré, 7.7%) : 0.06%, British American Tobacco (sous-pondéré, 2.2%) : -0.05%, Glencore International (sous-pondéré, 11.1%) : -0.08%, Shell (sous-pondéré, 1.7%) : -0.14%. Nous étions surpondérés sur le multi-facteur blend et sous-pondérés sur le facteur momentum de bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme BAE Systems (surpondéré, 23.3%), Ipsen (surpondéré, 16.5%), Bnp Paribas (sous-pondéré, -18.2%),

TotalEnergies (sous-pondéré, -11.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Société Générale (surpondéré, -23.1%), Shell (sous-pondéré, 1.7%), NN Group (surpondéré, -13.7%), Glencore International (sous-pondéré, 11.1%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Vinci, Dassault Systemes, Commerzbank et vendu Bolloré, Eiffage, EVRAZ. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum de bénéfiques et à une augmentation du facteur croissance.

Mars 2022

Le Stoxx 600 clôture le mois de mars avec une performance positive de +0.6% après une forte baisse de -3.4% en février. La guerre entre l'Ukraine et la Russie continue d'occuper les devants de la scène. La Russie est fortement pénalisée par les sanctions internationales infligées par les pays occidentaux, notamment la mise en place d'un embargo sur les exportations russes et le retrait d'une grande partie des multinationales jusque-là présentes en Russie. Le conflit a entraîné une hausse historique des prix des matières premières (le baril de Brent a dépassé les 132\$, un plus haut depuis 2008). Le regain des tensions au Moyen-Orient avec les attaques des Houthis en Arabie Saoudite sur les sites de production de pétrole y ont également contribué. La Commission européenne a proposé son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030. L'inflation continue d'être aussi au centre des préoccupations, avec en zone euro, un record à +5.9% sur un an en février, aux Etats-Unis +7.9% sur un an (plus forte hausse depuis janvier 1982), et +7.6% en Allemagne (un plus haut depuis 1981). Aux USA comme au Royaume-Uni, les estimations de la croissance du PIB sont révisées nettement à la baisse (resp +2.8% vs +4% et +3.8% vs +6%). Du côté des Banques centrales, le ton est de plus en plus hawkish en raison de la forte hausse de l'inflation dans tous les pays. La Fed a relevé ses taux directeurs de +25bps et envisage encore 5 hausses d'ici décembre 2022 et la BoE a relevé ses taux de +25bps à 0.75%. La BCE annonce que la hausse des taux est proche et se manifesterait quelque temps après la fin du QE cet été. Le secteur qui a le mieux performé est le secteur des Matériaux de base (+6.3%) aidé par la hausse des prix des matières premières qui profitent de la situation géopolitique. Le secteur a également profité des annonces de l'Australie d'instaurer un embargo sur ses exportations d'aluminium en Russie et le London Metal Exchange qui est en discussion avec le gouvernement pour interdire le trading des métaux russes. Le secteur des Services Financiers (+5.4%) profite de la hausse des taux directeurs des banques centrales américaine et anglaise et des annonces des gouvernements chinois et japonais qui affirment leur soutien aux entreprises et à l'économie. Le secteur Retail (-15.4%) a sous-performé pendant le mois de mars à cause des chiffres record de l'inflation ainsi que la baisse de la confiance des consommateurs. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de la consommation courante et du secteur de la finance, mais une contribution négative du secteur de la consommation discrétionnaire et de l'énergie. L'effet pays est positif, notamment avec une bonne contribution de la France et du Portugal mais une contribution négative pour le Royaume-Uni et la Suède. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,15%, et un effet positif du facteur défensif avec une contribution de 0,01%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,69%, le facteur décote contribue de 0,13%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,08% et le facteur qualité contribue de -0,54%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Basf (sous-pondéré, -6.8%) : 0,07%, Barclays (sous-pondéré, -13.5%) : 0,07%, Shell PLC (sous-pondéré, 6.7%) DMC xESG : -0,09%, Bayer (sous-pondéré, 19.6%) : -0,10%. Nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Défensif. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme D/S Norden (surpondéré, 54.4%), Assicurazioni Generali (surpondéré, 19.8%), OCI N.V. (surpondéré, 27.2%), Basf (sous-pondérés, -6.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: EON (surpondéré, -13%), Bayer (sous-pondérés, 19.6%), Shell (sous-pondérés, 6.7%), Stellantis N.V. (surpondéré, -2.9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Zurich Insurance Group, SSE et Assicurazioni Generali et vendu Sika, AXA et Straumann Holding. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Volatilité et à une augmentation du facteur Défensif.

Avril 2022

Le STOXX 600 clôture le mois d'avril avec une performance négative de -1.2% dans un contexte macroéconomique instable marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le manque de visibilité sur l'évolution des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Les troupes russes se sont retirées de Kiev suite aux pourparlers positifs mais le Kremlin se concentre actuellement sur

l'occupation de l'est de l'Ukraine. Les sanctions continuent à peser de plus en plus sur la Russie à cause de ses actes militaires qualifiés de « crimes de guerre » par les Américains et les Européens avec notamment l'interruption des paiements de la dette en dollars provenant des comptes du gouvernement russe dans les banques américaines mais aussi avec les annonces d'embargo sur les importations de charbon russe. Après la forte baisse du dernier jour du mois, le Nasdaq a enregistré sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008, au cours de la crise financière (-13.3%), et le S&P500 a connu son plus mauvais mois depuis mars 2020 et le début de la pandémie (-8.8%). Sur le front économique, le FMI a réduit sa prévision de croissance de la zone euro à +2.8% pour 2022 (vs +4% auparavant) et à +2.3% pour 2023. Le taux d'inflation annuel en zone euro s'est établi à +7.5% en mars 2022 (vs +5.9% en février). Au UK, l'inflation pour le mois de mars atteint +7% (son plus haut depuis 30 ans) supérieure au consensus à +6.7% et après un mois de février à +6.2%. Aux US, le FMI a réduit sa prévision de croissance pour les Etats-Unis à +3.7% (vs +4% auparavant) et à +2.3% en 2023. La croissance T1 (en rythme annualisé) est ressortie à -1.4% vs -1.0% attendu par le consensus. Du côté des banques centrales, plusieurs pays tels que la Pologne, le Canada, la Corée du Sud et la Nouvelle Zélande ont relevé leurs taux directeurs afin de contrer l'inflation qui atteint un niveau historique. Cependant, le discours de la FED est plus rigide. J. Powell envisage une hausse des taux de +50bps lors de la réunion du 3 et 4 mai prochain et prévoit de réduire son bilan (aujourd'hui à 8700Mds\$) de -95Mds\$ au maximum par mois. La BCE a maintenu ses taux inchangés (Dépôt à -0.5% et refinancement à 0%). Mais, les membres du conseil des gouverneurs de la BCE adoptent désormais un discours plus hawkish. Les marchés semblent désormais anticiper une hausse de +50bps d'ici septembre. Concernant les secteurs, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs au détriment des secteurs cycliques. La Santé (+6.9%) surperforme le STOXX600 dans un contexte de hausse de volatilité et d'aversion au risque liée à la hausse des taux obligataires. Les Utilities (+2.1%) profitent de l'annonce d'embargo du Japon et de l'UE sur le charbon russe qui ont provoqué une hausse du prix du charbon de +26.1% sur le mois. Le secteur des Energies (+2.3%) continuent de profiter de la hausse des prix du pétrole avec un Brent à 109.34\$ (+1.4%) sur le mois et un WTI à 104.69\$ (+4.4%). Au cours du mois, l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Le secteur technologie (-6.9%) enregistre la pire performance sur le mois. Il souffre des tensions sur les taux, avec un 10 ans US à 2.9%. L'effet sectoriel est négatif, avec pourtant une bonne contribution du secteur de l'immobilier et des services aux collectivités mais une contribution négative des secteurs technologie de l'information et consommation courante. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la France et de la Suède mais une contribution négative de la Norvège et de l'Espagne. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,23%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,82%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,58%, le facteur décote contribue de 0,18%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,04% et le facteur qualité contribue de -0,16%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été : positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : British American Tobacco (sous-pondéré, 4.1%) : -0,05%, Ipsen (surpondéré, -14.5%) : -0,07%, Shell PLC (sous-pondéré, 2.7%) : -0,08%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondéré sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Repsol (surpondéré, 19.6%), Glaxosmithkline (surpondéré, 8.7%), Sanofi-Aventis (surpondéré, 7.5%), SSE (surpondéré, 8.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Assicurazioni Generali (surpondéré, -14.3%), Iberdrola (sous-pondéré, 11.1%), Ipsen SA (surpondéré, -14.5%).

Mai 2022

Le STOXX 600 clôture le mois de mai avec une performance négative (-1.6%) dans un contexte toujours instable sur le plan macro-économique et géopolitique, notamment provoqué par l'officialisation de la demande d'adhésion à l'Otan de la Suède et la Finlande mais aussi par le blocage des exportations de ressources alimentaires ukrainiennes par la Russie. La Russie maintient toujours sa volonté d'envahir le territoire de l'Ukraine et semble être en bonne position pour atteindre ses objectifs malgré les aides militaires et économiques octroyées à l'Ukraine par l'occident. Le président ukrainien a annoncé qu'il était toujours ouvert pour entamer des pourparlers avec le président russe dans le but d'arrêter la guerre. Sur le front économique, la directrice générale du FMI a déclaré que « l'horizon s'est obscurci » sur l'économie mais exclut toutefois un risque de récession mondiale. Au niveau européen, les indices de la zone euro montrent une forte baisse de l'activité économique avec l'indice de confiance des consommateurs et l'indice de l'activité globale qui ont fortement baissé pendant le mois d'avril. Le PIB de la zone euro augmente toutefois de +0.3% QoQ au T1 et l'inflation est stable à +7.4% en avril. La Commission Européenne a abaissé ses prévisions de

croissance pour l'UE et s'attend désormais à un PIB de +2.7% en 2022 et de +2.3% en 2023 vs +4% en 2022 et +2.8% en 2023 précédemment. Aux Etats-Unis, la situation est similaire avec la baisse de la confiance des consommateurs et la baisse de l'activité globale. Le président américain assure néanmoins qu'une récession peut être évitée aux Etats-Unis et annonce de nouvelles mesures économiques avec notamment un nouveau partenariat en Asie Pacifique avec davantage d'intégration dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de l'économie numérique et des énergies vertes. Du côté des Banques centrales, la FED et la BOE ont augmenté leurs taux directeurs de +50bps et +25bps respectivement afin de combattre les niveaux record de l'inflation. La BCE a maintenu ses taux inchangés mais a adopté un discours plus hawkish et annonce la fin du QE et une première hausse des taux (depuis 2011) à partir de juillet. En Chine, la Banque centrale a baissé un de ses taux « le Loan Prime Rate 5 ans » de -15bps afin de soutenir son économie fortement affectée par les restrictions sanitaires à cause du Covid. Le gouvernement chinois a toutefois annoncé un allègement des restrictions à la fin du mois et la reprise progressive des activités à Shangaï et Pékin. Concernant les secteurs, l'Energie (+8.7%) a surperformé pendant le mois de mai soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz suite aux annonces d'embargo contre les exportations énergétiques russes. Le secteur des Banques (+4.7%) est en hausse également grâce aux discours plus hawkish de la banque centrale européenne qui pourrait monter ses taux à 2 reprises d'ici le T3 pour ne plus afficher de taux négatifs. Le secteur de l'Immobilier (-6%) a sous-performé sur le mois à cause des pressions inflationnistes ainsi que le risque de récession qui pèse sur le continent européen. Le secteur Media (-6.5%) sous-performe également, pénalisé par le warning du géant américain Snap (qui perd -51% sur le seul mois de mai, et même -80% depuis la fin du T3 2021) qui abaisse sa guidance FY dans ce contexte économique incertain. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la Consommation discrétionnaire et des Matériaux, mais négative pour le secteur de l'Energie et les Financières. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Suisse et de la Suède mais négative du Royaume-Uni et de la Norvège. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0.25%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0.29%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0.55%, le facteur Décote contribue de 0.23%, et le facteur Momentum de bénéfices de 0.05%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: UBS Group (sous-pondéré, 10.4%): -0.05%, Bayer (sous-pondéré, 10.6%): -0.06%, Bnp Paribas (sous-pondéré, 16.5%): -0.09%, Shell (sous-pondéré, 9.1%): -0.20%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Societe Generale (surpondéré, 17.5%), Deutsche Telekom (surpondéré, 10.6%), Stellantis (surpondéré, 10.5%), Repsol (surpondéré, 6.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Shell (sous-pondéré, 9.1%), TotalEnergies SE (sous-pondéré, 18.3%), Diageo (surpondéré, -9.6%), Coloplast (surpondéré, -15%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Swisscom, Standard Chartered Plc et UPM-Kymmene Oyj, et vendu Ipsen, Allianz et Bucher Industries. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du multi-facteur Défensif et à une augmentation du facteur Volatilité.

Juin 2022

Forte chute du STOXX 600 en juin dans un contexte toujours instable à la fois sur le plan macro-économique que le plan géopolitique. Sur le front géopolitique, l'Ukraine a annoncé que la Russie a pris le contrôle de 20% de son territoire. Les pays occidentaux ont validé un 6ème paquet de sanctions contre la Russie avec l'officialisation de l'embargo à 90% des exportations pétrolière russes et l'exclusion de la plus grande banque en Russie « Sberbank » du système Swift. Le gouvernement américain estime que V. Poutine veut désormais envahir la quasi-totalité de l'Ukraine. Les tensions s'accroissent entre les européens et la Russie tandis que Gazprom commence à réduire ses exportations sous prétexte de pannes techniques dans le gazoduc Nord Stream (-50% pour l'Italie, -60% pour l'Allemagne). Sur le front économique, la situation se dégrade de plus en plus avec la crise énergétique qui pèse sur l'Europe mais aussi avec les contraintes d'approvisionnement. Le taux d'inflation en zone euro a atteint +8.1% et +8.6% aux US pour le mois de mai sur un an. Les PMI également se sont dégradés (51.9 en zone euro en juin vs 54.8 en mai) reflétant la baisse de l'activité économique et de la demande en Europe, continent le plus touché par la guerre et les sanctions contre la Russie. Les taux 10 ans ont augmenté au cours du mois de juin, atteignant un pic (sur le mois) : Allemagne : 1.77% (le 21/06), France : 2.29% (21/06), Italie : 4.02% (14/06) dans le sillage des chiffres d'inflation et discours des banques centrales avant de baisser sur les craintes de récession économique. Du côté des Banques centrales, la BCE a confirmé lors de son comité la fin de son programme de QE à partir du 1er juillet

et une hausse du taux de dépôts de +25bps dès juillet (pouvant aller jusqu'à +50bps en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. Aux Etats-Unis, la FED a augmenté son taux directeur de +75bps à 1.75%, la première hausse d'une telle ampleur depuis 1994. La BOE quant à elle a relevé - une nouvelle fois - son taux de +25bps le portant à 1.25%. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution du secteur de l'immobilier et de l'énergie, mais une contribution négative des secteurs de la technologie de l'information et de la consommation discrétionnaire. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Suède et de la Pologne mais une contribution négative de la Suisse et de l'Espagne. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,25%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,33%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,28%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,06% et le facteur qualité contribue de -0,15%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : British American Tobacco Plc (Sous-pondéré, 1.3%) : -0,08%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme BAE Systems (Surpondéré, 4.9%), Sanofi-Aventis (Surpondéré, 1.4%), Glaxosmithkline (Surpondéré, 3.7%), Shell PLC (Sous-pondéré, -8.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Prosus N.V. (Sous-pondéré, 32.5%), Hsbc Holdings (Sous-pondéré, 2.9%), British American Tobacco Plc (Sous-pondéré, 1.3%).

Juillet 2022

Les marchés européens clôturent le mois de juillet en forte hausse. Les marchés profitent de la saison de résultats T2 qui se révèle supérieure aux attentes du consensus, mais également du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4^{ème} hausse des taux cette année de +75bps pour s'établir dans la fourchette 2.25-2.50%, déclare i) ne pas percevoir de récession à ce stade et ii) être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps. Sur le front géopolitique, la guerre persiste toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie qui va désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé courant juillet sa démission suite à une grande vague de démissions des ministres qui ont déclaré ne pas être d'accord avec les plans de Johnson. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan économique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord afin de baisser de -15% leur consommation de gaz après la baisse de l'approvisionnement de Gazprom. Le taux d'inflation a atteint +9.1% yoy en juin aux Etats-Unis et +8.6% yoy en Zone Euro en juin, puis +8.9% yoy en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publié le samedi 30 - un record historique. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuait de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception du secteur des télécommunications (pénalisé par son statut de secteur défensif), l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative du secteur de l'immobilier et de la consommation courante. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de l'Espagne et de l'Italie mais une contribution négative du Portugal et de la Suède. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,17%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,16%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection est neutre, le facteur décote contribue de -0,39%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,10% et le facteur qualité contribue de 0,09%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : British American Tobacco (sous-pondéré, -4.4%) : 0,13%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme D/S Norden (surpondéré, 32.6%), British American Tobacco (sous-pondéré, -4.4%), 3i Group (surpondéré, 19%), Hsbc Holdings (sous-pondéré, -0.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Repsol (surpondéré, -8.2%), Orange (surpondéré, -11.4%), Standard Chartered (surpondéré, -4.9%), Assicurazioni Generali (surpondéré, -6.3%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Tesco, TotalEnergies et Hermes et vendu BAE Systems, Swiss Life et NN Group.

Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur croissance.

Août 2022

Performance négative des marchés au cours du mois d'août après le fort rebond du mois de juillet. Les marchés ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux et éloigne ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. V. Zelensky a affirmé que l'Ukraine se battra jusqu'au bout et qu'aucun compromis sera fait à la Russie. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan. La Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, N. Pelosi, s'est rendue à Taiwan et l'armée américaine est entrée en transit dans le détroit de Taiwan. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle maintenance. La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. Du côté des secteurs en Europe, le secteur de l'énergie surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois. Le secteur de la distribution quant à lui sous-performe à cause d'une inflation qui ne cesse de croître et impacte la confiance des consommateurs et les marges des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de l'industrie et de la santé, mais une contribution négative du secteur de la consommation discrétionnaire et du secteur des technologies de l'information. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Norvège et de la France mais une contribution négative de la Pologne et de l'Espagne. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,14%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,10%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,25%, le facteur décote contribue de 0,07%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,10% et le facteur qualité contribue de -0,15%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Micro Focus International (surpondéré, 76.7%) : 0,09%, Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 10.3%) : 0,08%, British American Tobacco (sous-pondéré, 3.4%) : -0,08%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Avast (Surpondéré, 42.6%), D/S Norden (surpondéré, 12.3%), Repsol (surpondéré, 9.6%), Micro Focus International (surpondéré, 76.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Shell PLC (sous-pondéré, 4.7%), Glaxosmithkline (surpondéré, -20.3%), Sanofi-Aventis (surpondéré, -13%), British American Tobacco (sous-pondéré, 3.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Glaxosmithkline et Polski Koncern Naftowy Orlen et vendu Sanofi-Aventis, Grupa Lotos et SalMar ASA. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum du prix et à une augmentation du facteur défensif.

Septembre 2022

Performance négative des marchés au cours du mois de septembre pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive

en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion. La BoE rachètera des obligations long terme jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir la stabilité monétaire. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Du côté des secteurs en Europe, les secteurs liés aux matières premières surperforment : métaux et mines (-4.2%) et énergie (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+. Le secteur des services aux collectivités a quant à lui été pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de l'industrie et de l'immobilier, mais une contribution négative du secteur de la consommation discrétionnaire et des services de télécommunication. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de l'Espagne mais une contribution négative du Danemark et de la Norvège. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0.21%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0.16%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0.09%, le facteur Décote contribue de 0.01%, et le facteur Momentum de bénéfiques contribue de 0.11%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : National Grid (sous-pondéré, -14.9%) : 0.05% et Glencore International (sous-pondéré, 6.3%) : -0.06%. Sur le mois, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Hsbc Holdings (sous-pondéré, -11.9%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 6.5%), Diageo Plc (surpondéré, -0.1%), National Grid (sous-pondéré, -14.9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Paragon Banking Group (surpondéré, -21.7%), Tesco (surpondéré, -16.8%), Glencore International (sous-pondéré, 6.3%), Shell (sous-pondéré, -2.9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Novartis AG, Sanofi-Aventis, Haleon PLC et vendu Glaxosmithkline, Avast et Diploma. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du multi-facteur Blend et à une augmentation du facteur Croissance.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EUROPE ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Europe ESG - G en devise EUR : -11,45% / -11,04% avec une Tracking Error de 1,87%
- Part CPR Europe ESG - I en devise EUR : -10,53% / -11,04% avec une Tracking Error de 1,55%
- Part CPR Europe ESG - O en devise EUR : -10,09% / -11,04% avec une Tracking Error de 1,87%
- Part CPR Europe ESG - P en devise EUR : -10,94% / -11,04% avec une Tracking Error de 1,66%
- Part CPR Europe ESG - R en devise EUR : -10,61% / -11,04% avec une Tracking Error de 1,57%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	3 054 042,24	3 179 481,99
AIXTRON SE	2 530 669,01	2 881 445,99
WACKER CHEMIE AG	3 161 408,10	1 415 750,00
SANOFI	3 186 588,00	1 037 156,32
AT&S	2 101 440,90	1 868 514,45
ING GROEP NV	2 305 074,01	1 533 348,09
POSTNL	1 576 435,14	1 787 949,64
ASR NEDERLAND NV	1 595 447,56	1 695 470,48
VARTA AG	1 576 418,32	1 705 810,80
ALFEN BEHEER BV	3 235 636,65	15 780,45

OPCVM CPR EUROPE ESG

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - I	
Frais de gestion variables acquis	14 216,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,14
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts CPR EUROPE ESG - R	
Frais de gestion variables acquis	245,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,12
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	6,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,003
Parts CPR EUROPE ESG - P	
Frais de gestion variables acquis	2 601,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,029
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	677,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 98 636 874,87

- o Change à terme : 34 125 067,69
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 64 511 807,18

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 HSBC FRANCE EX CCF NATIXIS ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 2 980 000,00 2 980 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	5 014,80
. Autres revenus	
Total des revenus	5 014,80
. Frais opérationnels directs	6 020,40
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	6 020,40

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					32 647 409,22
% de l'Actif Net					31,10%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BOFA SECURITIES EUROPE S.A. FRANCE					32 647 409,22
---------------------------------------	--	--	--	--	---------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					32 647 409,22
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} octobre 2021**, votre FCP applique les nouvelles orientations de l'Autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs et la méthodologie de calcul.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Aussi, cette méthodologie est détaillée dans la documentation juridique de votre fonds dans les paragraphes destinés à la description des frais.

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- Changement du siège social CPR AM (société de gestion de votre FCP) :

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

- Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres :

Les coûts opérationnels liés à la mise en place des opérations de prêts de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations (*en lieu et place de 40%*).

Aussi, la rubrique suivante de la documentation de votre OPC est rédigée comme suit :

« *Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient au FCP, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations* ».

- Modification de la méthodologie de calcul des commissions de surperformance :

A des fins de meilleure lisibilité, la description de la méthodologie de calcul des commissions de surperformance a été également modifiée.

Depuis le **17 février 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- Mise en conformité du prospectus de votre FCP avec les exigences du Règlement européen Taxonomie :

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

- Modification de la présentation des rubriques « actifs utilisés (intégrant un dérivé) » et « instruments dérivés » dans le prospectus du FCP :

A des fins de meilleur lisibilité, ces deux rubriques sont présentées sous la forme d'un tableau précisant :

- le type d'actifs utilisés;
- le type de risque ;
- le type de marché ;
- la nature des interventions.

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

- Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur » de votre fonds ont été mis à jour.

- Changement d'adresse du siège social de CACEIS Bank (dépositaire de votre FCP) :

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Banque et prestataire de services d'investissement agréés par le CECEI le 1/04/05

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris).

- Changement d'adresse du siège social de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation de votre FCP) :

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Administrateur et valorisateur d'OPC (groupe Crédit Agricole)

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

(En lieu et place de Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris).

Récupération fiscale

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 93,31%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de

contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (soit 106 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 15 251 854 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 9 358 487 euros, soit 61% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 893 367 euros, soit 39% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (5 collaborateurs au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales ;
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le

monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - gestion passive - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR EUROPE ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP CPR EUROPE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR EUROPE ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	104 890 979,92	118 997 274,99
Actions et valeurs assimilées	100 825 346,52	115 373 328,69
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	100 825 346,52	115 373 328,69
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	705 243,90	2 716 062,51
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	705 243,90	2 716 062,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	1 429,31	250 067,22
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	1 429,31	250 067,22
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 358 960,19	657 816,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	3 358 960,19	657 816,57
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	34 735 236,54	33 722 528,71
Opérations de change à terme de devises	34 125 067,69	33 488 837,76
Autres	610 168,85	233 690,95
COMPTES FINANCIERS	5 035 653,45	2 229 900,18
Liquidités	5 035 653,45	2 229 900,18
TOTAL DE L'ACTIF	144 661 869,91	154 949 703,88

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	94 053 584,60	104 798 022,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 285 330,15	
Report à nouveau (a)	26,15	37,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	3 098 333,23	12 320 449,65
Résultat de l'exercice (a, b)	5 546 535,66	2 448 513,07
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	104 983 809,79	119 567 022,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	744 782,12	668 569,88
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	-2,82	-2,82
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-2,82	-2,82
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	744 784,94	668 572,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	744 784,94	668 572,70
DETTES	37 339 388,13	33 810 521,17
Opérations de change à terme de devises	34 182 275,50	33 370 543,00
Autres	3 157 112,63	439 978,17
COMPTES FINANCIERS	1 593 889,87	903 590,10
Concours bancaires courants	1 593 889,87	903 590,10
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	144 661 869,91	154 949 703,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BOFA 340063 PEA		32 001 479,00
Contracts for Difference		
CGME AVIVA PL 1230	975 940,82	
CFD CGME HALEON 1230	375 021,05	
CFD CGMD ROCHE 1230	3 337 486,05	3 162,98
CFD CGME NESTLE 1230	4 819 821,61	4 076 527,15
CFD CGME ROCHE 1230		3 163 931,04
CFD CGME NOVART 1230	2 969 969,32	1 171 389,22
CFD CGME ASTRAZ 1230	1 976 902,55	1 817 237,46
CFD CGME GLAXOS 1230		2 138 752,95
CGME BP PLC 1230	953 728,05	1 166 691,96
CFD CGME SWISS 1230		1 048 961,71
CFD CGMD ASTRAZ 1230		1 042,17
CFD CGME SIKA A 1230		1 450 094,90
CFD CGME GIVAUD 1230	554 380,83	918 551,48
CFD CGME LOGITE 1230	227 605,48	464 241,31
CFD CGME CENTRI 1230	428 754,74	586 694,55
CFD CGME CIE FI 1230	87 904,71	409 648,80
CFD CGME UNILEV 1230	2 248 888,95	1 420 841,95
CFD CGME RECKIT 1230	700 014,59	697 253,21
CFD CGME COMPAS 1230	591 766,86	407 706,13
CFD CGME 3I GRO 1230	1 135 145,76	1 358 862,61
CFD CGME RELX P 1230	1 801 444,76	1 630 126,39
CFD CGME AVIVA 1230		1 125 179,54
CFD CGME DIAGEO 1230	2 452 234,77	2 377 472,24
CFD CGME BAE SY 1230		900 604,83
CFD CGME STANDA 1230	1 278 606,77	813 672,22
CFD CGME LLOYDS 1230	542 849,46	739 098,49
CFD CGME RIO TI 1230	1 373 624,79	1 277 321,37
CFD CGME ANGLO 1230	741 851,64	726 141,59
CFD CGME HSBC H 1230	431 389,89	154 699,49
CFD CITI ZURICH I 12	1 859 064,51	

Hors-Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Swaps TRS		
BOFA 08/09/2023	32 647 409,22	
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 058,24	7 849,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 093 059,82	3 004 518,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 014,80	19 433,97
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	6 106 132,86	3 031 802,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	6 020,40	847,22
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	57 705,02	11 520,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	63 725,42	12 367,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 042 407,44	3 019 435,32
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	522 545,41	568 132,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 519 862,03	2 451 302,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	26 673,63	-2 789,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 546 535,66	2 448 513,07

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011271659 - CPR EUROPE ESG - G : Taux de frais maximum de 1,70% TTC

FR0010626408 - CPR EUROPE ESG - I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC

FR0010626390 - CPR EUROPE ESG - O : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0010619916 - CPR EUROPE ESG - P : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0013294642 - CPR EUROPE ESG - R : Taux de frais maximum de 0,65% TTC

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (l'indice MSCI EUROPE).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre ces 2 actifs, dans la limite de 1,5% de l'actif net. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à l'actif de référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts CPR EUROPE ESG - G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR EUROPE ESG - O	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	119 567 022,73	103 131 233,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 002 480,89	2 821 841,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 800 103,99	-14 173 256,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 658 646,85	17 759 707,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 181 294,78	-4 258 936,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	16 907 246,16	478 836,75
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-14 207 207,13	-1 397 023,70
Frais de transactions	-159 293,69	-349 534,27
Différences de change	-1 058 803,20	909 070,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-22 139 168,46	13 588 093,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 257 496,43</i>	<i>14 881 672,03</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 881 672,03</i>	<i>-1 293 578,66</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 624 931,38	20 293,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 614 175,25</i>	<i>-10 756,13</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 756,13</i>	<i>31 050,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-8 738 188,20	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 012 320,80	-1 414 606,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 519 862,03	2 451 302,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	104 983 809,79	119 567 022,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	31 864 397,96	30,35
Autres	32 647 409,22	31,10
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	64 511 807,18	61,45

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 035 653,45	4,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 593 889,87	1,52
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 035 653,45	4,80								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 593 889,87	1,52								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	6 468 528,82	6,16	2 116 141,15	2,02	5 071 135,90	4,83	6 549 973,66	6,24
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	51,15		246,67				555,37	
Créances	16 538 475,10	15,75	17 193 291,89	16,38			3,65	
Comptes financiers	1 802 173,28	1,72			1 342,79		688 394,28	0,66
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	416 914,94	0,40	113,49				226,41	
Comptes financiers			1 593 889,87	1,52				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	18 008 165,45	17,15	13 856 232,51	13,20				

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	33 704 121,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	420 946,48
	Coupons et dividendes en espèces	100 165,20
	Collatéraux	510 000,00
	Autres créances	3,65
TOTAL DES CRÉANCES		34 735 236,54
DETTES		
	Vente à terme de devise	416 894,48
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	33 765 381,02
	Frais de gestion fixe	154 143,54
	Frais de gestion variable	17 754,04
	Collatéraux	2 980 000,00
	Autres dettes	5 215,05
TOTAL DES DETTES		37 339 388,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 604 151,59

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G		
Parts souscrites durant l'exercice	277,658	492 970,32
Parts rachetées durant l'exercice	-883,960	-1 592 180,18
Solde net des souscriptions/rachats	-606,302	-1 099 209,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 543,358	
Part CPR EUROPE ESG - I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,050	
Part CPR EUROPE ESG - O		
Parts souscrites durant l'exercice	456,000	9 447 193,68
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	456,000	9 447 193,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 236,000	
Part CPR EUROPE ESG - P		
Parts souscrites durant l'exercice	3 895,913	1 061 809,81
Parts rachetées durant l'exercice	-4 324,438	-1 185 419,65
Solde net des souscriptions/rachats	-428,525	-123 609,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 358,332	
Part CPR EUROPE ESG - R		
Parts souscrites durant l'exercice	4,000	507,08
Parts rachetées durant l'exercice	-178,122	-22 504,16
Solde net des souscriptions/rachats	-174,122	-21 997,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 877,802	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	205 406,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts CPR EUROPE ESG - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	61 837,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Frais de gestion variables provisionnés	14 216,80
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts CPR EUROPE ESG - O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	125 591,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts CPR EUROPE ESG - P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	110 454,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Frais de gestion variables provisionnés	2 601,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	677,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 508,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	245,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	6,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/09/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			487 403,74
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	487 403,74
Obligations			
TCN			
OPC			705 243,90
	FR0000291239	CPR CASH P	703 280,96
	FR0010745216	CPR MONETAIRE ISR P	1 962,94
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 192 647,64

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	26,15	37,12
Résultat	5 546 535,66	2 448 513,07
Total	5 546 561,81	2 448 550,19

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	404 171,49	127 701,13
Total	404 171,49	127 701,13

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	506 095,02	180 787,16
Total	506 095,02	180 787,16

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	4 219 945,56	2 012 320,80
Report à nouveau de l'exercice	37,79	23,34
Capitalisation		
Total	4 219 983,35	2 012 344,14
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 236,000	3 780,000
Distribution unitaire	996,21	532,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	205 274,80	159 338,29

OPCVM CPR EUROPE ESG

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	406 266,50	123 881,96
Total	406 266,50	123 881,96

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 045,45	3 835,80
Total	10 045,45	3 835,80

OPCVM CPR EUROPE ESG

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 285 330,15	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 098 333,23	12 320 449,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	5 383 663,38	12 320 449,65

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 495 993,64	1 330 147,67
Capitalisation		
Total	1 495 993,64	1 330 147,67

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	266 801,56	1 167 643,08
Total	266 801,56	1 167 643,08

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	2 305 866,60	8 738 188,20
Plus et moins-values nettes non distribuées	9,18	8,82
Capitalisation		
Total	2 305 875,78	8 738 197,02
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 236,000	3 780,000
Distribution unitaire	544,35	2 311,69

OPCVM CPR EUROPE ESG

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 285 949,18	1 058 624,70
Capitalisation		
Total	1 285 949,18	1 058 624,70

	30/09/2022	30/09/2021
Parts CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	29 043,22	25 837,18
Capitalisation		
Total	29 043,22	25 837,18

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	99 498 350,54	99 625 622,86	103 131 233,42	119 567 022,73	104 983 809,79
Parts CPR EUROPE ESG - G en EUR					
Actif net	15 985 208,90	14 148 221,46	11 192 671,94	12 889 814,16	10 446 163,30
Nombre de titres	10 485,744	8 952,243	8 076,561	7 149,660	6 543,358
Valeur liquidative unitaire	1 524,47	1 580,41	1 385,82	1 802,85	1 596,45
+/- values nettes unitaire non distribuées				186,04	228,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	42,28	-23,45	-101,02		
Capitalisation unitaire sur résultat	20,06	23,14	8,56	17,86	61,76
Parts CPR EUROPE ESG - I en EUR					
Actif net	163,10	8 556,71	8 654 239,42	11 334 466,55	10 140 446,88
Nombre de titres	0,001	0,050	57,050	57,050	57,050
Valeur liquidative unitaire	163 100,00	171 134,20	151 695,69	198 676,01	177 746,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 460,00	-2 425,60	-11 003,53	20 467,01	4 676,62
Capitalisation unitaire sur résultat	3 870,00	4 356,00	2 666,40	3 168,92	8 871,07
Parts CPR EUROPE ESG - O en EUR					
Actif net	72 556 639,90	75 065 435,30	64 253 281,42	84 827 167,15	75 153 635,14
Nombre de titres	3 650,000	3 705,000	3 705,000	3 780,000	4 236,000
Valeur liquidative unitaire	19 878,53	20 260,57	17 342,31	22 441,04	17 741,65
Distribution unitaire sur +/- values nettes		243,89		2 311,69	544,35
+/- values nettes unitaire non distribuées	546,23				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-1 254,59		
Distribution unitaire sur résultat	550,01	575,96	381,81	532,36	996,21
Crédit d'impôt unitaire	48,631	37,15	32,124	42,152	(*)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - P en EUR					
Actif net	10 931 250,40	10 403 303,98	19 030 945,23	10 265 051,66	9 038 619,90
Nombre de titres	48 256,074	44 046,357	91 358,504	37 786,857	37 358,332
Valeur liquidative unitaire	226,52	236,18	208,31	271,65	241,94
+/- values nettes unitaire non distribuées				28,01	34,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,26	-3,48	-15,14		
Capitalisation unitaire sur résultat	4,25	4,72	2,56	3,27	10,87
Parts CPR EUROPE ESG - R en EUR					
Actif net	25 088,24	105,41	95,41	250 523,21	204 944,57
Nombre de titres	249,106	1,000	1,023	2 051,924	1 877,802
Valeur liquidative unitaire	100,71	105,41	93,26	122,09	109,14
+/- values nettes unitaire non distribuées				12,59	15,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,61	-1,59	-6,61		
Capitalisation unitaire sur résultat	2,25	2,49	1,78	1,86	5,34

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	940	111 747,20	0,10
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 747	606 264,60	0,58
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	4 516	316 074,84	0,30
COMMERZBANK AG	EUR	29 758	218 483,24	0,21
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 999	672 831,75	0,64
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	40 000	236 720,00	0,23
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	13 087	407 202,01	0,39
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	104 502	1 827 948,98	1,74
E.ON AG NOM.	EUR	126 551	999 246,70	0,95
HAPAG-LLOYD AG	EUR	799	139 585,30	0,13
HENSOLDT AG	EUR	17 223	353 932,65	0,34
HUGO BOSS NOM.	EUR	10 098	485 309,88	0,46
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	24 676	560 391,96	0,53
K S NOM	EUR	25 052	486 008,80	0,46
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	24 167	1 265 142,45	1,21
SAP SE	EUR	15 417	1 296 878,04	1,24
SARTORIUS AG	EUR	630	194 670,00	0,19
SIEMENS AG-REG	EUR	10 370	1 049 444,00	1,00
TEAMVIEWER AG	EUR	102 270	818 160,00	0,78
VITESCO TECHNOLOGIES GROUP A	EUR	29 954	1 500 695,40	1,43
VONOVIA SE	EUR	6 309	140 122,89	0,13
WACKER CHEMIE AG	EUR	8 902	944 947,30	0,90
WACKER NEUSON - NOM	EUR	12 759	171 863,73	0,16
TOTAL ALLEMAGNE			14 803 671,72	14,10
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	12 539	547 201,96	0,52
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	25 859	786 113,60	0,75
OMV AG	EUR	11 747	438 985,39	0,42
TOTAL AUTRICHE			1 772 300,95	1,69
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	2 100	167 244,00	0,16
TOTAL BELGIQUE			167 244,00	0,16
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	8 018	836 582,10	0,80
DAMPSKIBSSSEL. NORDEN	DKK	16 719	722 684,79	0,69
NOVO NORDISK AS	DKK	31 336	3 208 848,21	3,05
PANDORA A/S	DKK	1 642	79 301,48	0,08
TRYG A/S	DKK	10 602	223 719,32	0,21
TOTAL DANEMARK			5 071 135,90	4,83
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	5 100	244 341,00	0,23

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	284 391	681 827,42	0,65
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	13 505	119 951,41	0,11
REPSOL	EUR	94 830	1 119 468,15	1,06
UNICAJA BANCO SA	EUR	331 612	307 238,52	0,30
TOTAL ESPAGNE			2 472 826,50	2,35
ETATS-UNIS				
NORTONLIFELOCK INC	USD	1 819	37 395,66	0,04
TOTAL ETATS-UNIS			37 395,66	0,04
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	10 833	485 318,40	0,46
NOKIA (AB) OYJ	EUR	200 502	886 319,09	0,84
QT GROUP OYJ	EUR	29 271	1 148 886,75	1,09
TIETOEVRVY CORPORATION	EUR	4 048	94 156,48	0,09
UPM-KYMMENE OY	EUR	13 000	423 540,00	0,41
TOTAL FINLANDE			3 038 220,72	2,89
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	6 065	713 001,40	0,68
AXA	EUR	74 685	1 678 545,38	1,60
BNP PARIBAS	EUR	54 410	2 372 548,05	2,26
BOUYGUES	EUR	39 528	1 061 326,80	1,01
CAPGEMINI SE	EUR	3 671	607 550,50	0,58
CARREFOUR	EUR	80 842	1 149 169,03	1,09
CREDIT AGRICOLE	EUR	58 274	487 403,74	0,47
DANONE	EUR	25 503	1 238 680,71	1,17
DASSAULT SYST.	EUR	11 678	417 313,33	0,39
ENGIE	EUR	119 721	1 417 736,08	1,35
ESSILORLUXOTTICA	EUR	10 686	1 499 780,10	1,42
EUROAPI SASU	EUR	779	13 274,16	0,01
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	64 725	512 622,00	0,49
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	886	9 949,78	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	582	708 294,00	0,68
KERING	EUR	2 115	969 833,25	0,93
L'OREAL	EUR	2 226	735 136,50	0,70
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	4 957	151 039,79	0,14
LEGRAND SA	EUR	2 750	183 315,00	0,18
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	5 451	3 327 290,40	3,17
ORANGE	EUR	411 675	3 807 170,40	3,63
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	27 153	1 327 781,70	1,27
RENAULT SA	EUR	8 025	224 459,25	0,21
SAFRAN SA	EUR	2 473	232 486,73	0,22
SAINT-GOBAIN	EUR	17 275	640 038,75	0,61
SANOFI	EUR	42 185	3 307 304,00	3,15
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 549	882 780,06	0,85
SOCIETE GENERALE SA	EUR	94 253	1 924 175,00	1,83

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	4 300	331 788,00	0,32
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 329	346 736,10	0,33
THALES	EUR	1 014	114 582,00	0,11
TOTALENERGIES SE	EUR	96 607	4 663 702,93	4,44
VINCI (EX SGE)	EUR	19 566	1 627 304,22	1,55
VIVENDI	EUR	92 966	741 124,95	0,70
TOTAL FRANCE			39 425 244,09	37,55
IRLANDE				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	52 814	347 833,00	0,33
DCC PLC	GBP	6 071	324 372,37	0,31
EXPERIAN PLC	GBP	6 521	197 725,40	0,18
KINGSPAN GROUP	EUR	4 000	185 360,00	0,18
TOTAL IRLANDE			1 055 290,77	1,00
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	83 777	1 174 553,54	1,12
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	425 895	673 340,00	0,64
ENEL SPA	EUR	153 883	650 001,79	0,62
ENI SPA	EUR	52 450	572 229,50	0,55
INTESA SANPAOLO	EUR	102 704	174 884,37	0,16
MEDIOBANCA SPA	EUR	27 187	219 127,22	0,21
TERNA	EUR	35 265	220 406,25	0,21
TOTAL ITALIE			3 684 542,67	3,51
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	32 753	1 021 893,60	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			1 021 893,60	0,98
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	14 227	230 353,33	0,22
DNO INTERNAT A SHS A	NOK	292 388	338 250,37	0,32
EQUINOR ASA	NOK	22 830	765 811,72	0,73
VEIDEKKE ASA	NOK	22 516	171 683,05	0,17
YARA INTERNATIONAL	NOK	15 887	570 417,04	0,54
TOTAL NORVEGE			2 076 515,51	1,98
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	92 323	378 708,95	0,36
ALFEN BEHEER BV	EUR	30 652	2 905 196,56	2,77
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	1 214	283 772,50	0,27
ASML HOLDING NV	EUR	6 357	2 756 395,20	2,62
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	21 450	249 463,50	0,24
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	1	20,36	
HEINEKEN	EUR	5 804	521 547,44	0,50
ING GROEP NV	EUR	114 965	1 018 359,97	0,97
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	39 265	1 026 190,78	0,98
NN GROUP NV	EUR	8 840	353 334,80	0,33
OCI NV REG	EUR	14 700	552 132,00	0,53

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIGNIFY NV	EUR	4 859	129 395,17	0,12
STELLANTIS NV	EUR	106 794	1 310 575,97	1,25
WOLTERS KLUWER	EUR	6 455	644 983,60	0,62
TOTAL PAYS-BAS			12 130 076,80	11,56
POLOGNE				
ASSECO POLAND	PLN	10 469	149 618,96	0,14
TOTAL POLOGNE			149 618,96	0,14
PORTUGAL				
NAVIGATOR CO SA/THE	EUR	80 151	279 406,39	0,27
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAIS SGPS S.A.	EUR	205 323	495 855,05	0,47
TOTAL PORTUGAL			775 261,44	0,74
ROYAUME-UNI				
ASSURA PLC	GBP	339 696	207 471,58	0,20
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	55 928	328 201,00	0,31
DRAX GROUP PLC	GBP	63 800	436 553,10	0,42
INCHCAPE	GBP	41 499	322 733,23	0,31
LEARNING TECHNOLOGIES GROUP	GBP	194 687	232 710,41	0,22
MICRO FOCUS INTERNATIONAL	GBP	39 310	233 100,77	0,22
NATWEST GROUP PLC	GBP	125 000	321 758,20	0,31
PARAGON BANKING GROUP PLC	GBP	100 539	452 288,02	0,43
REDROW	GBP	67 239	305 854,71	0,29
RIGHTMOVE PLC	GBP	60 317	331 413,59	0,31
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	62 715	1 091 581,16	1,04
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	1 734	46 531,11	0,05
TAYLOR WIMPEY	GBP	99 500	100 112,24	0,10
TELECOM PLUS	GBP	22 388	440 310,94	0,42
TESCO PLC	GBP	379 053	893 210,57	0,85
WATKIN JONES PLC	GBP	117 594	202 600,42	0,19
TOTAL ROYAUME-UNI			5 946 431,05	5,67
SUEDE				
ALLEIMA AB	SEK	5 821	18 632,94	0,02
ASSA ABLOY AB	SEK	15 085	290 970,05	0,27
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	29 316	282 598,94	0,27
AXFOOD AB	SEK	13 627	319 502,77	0,31
BETSSON AB-B	SEK	30 345	181 567,86	0,17
BETSSON AB-REDEMP SHS	SEK	30 345	5 484,72	0,01
ESSITY	SEK	29 661	602 406,15	0,57
INVESTOR AB-B SHS	SEK	46 619	701 451,58	0,67
SANDVIK AB	SEK	29 104	408 384,67	0,39
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	34 625	340 146,16	0,32
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	7 203	142 845,55	0,13
VOLVO AB-B-	SEK	68 254	992 452,14	0,95
TOTAL SUEDE			4 286 443,53	4,08

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
ABB LTD	CHF	15 418	412 553,83	0,39
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	133	257 806,47	0,25
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	7 947	392 322,34	0,37
LONZA GROUP NOM.	CHF	211	106 419,10	0,10
SFS GROUP AG	CHF	2 832	250 245,18	0,24
SGS STE GLE SURVEILLANCE NOM	CHF	71	156 476,87	0,15
STMICROELECTRONICS NV	EUR	24 654	795 091,50	0,76
SWISSCOM AG-REG	CHF	1 124	540 317,36	0,51
TOTAL SUISSE			2 911 232,65	2,77
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			100 825 346,52	96,04
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL RTS 22 TECHNIQUE FOR SETTLEMENT Euronext	EUR	4 199		
TOTAL LUXEMBOURG				
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOTAL Actions et valeurs assimilées			100 825 346,52	96,04
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR CASH P	EUR	32	703 280,96	0,67
CPR MONETAIRE ISR P	EUR	5	1 962,94	
TOTAL FRANCE			705 243,90	0,67
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			705 243,90	0,67
TOTAL Organismes de placement collectif			705 243,90	0,67
Indemnités sur titres prêtés			1 429,31	
Indemnités sur titres empruntés			2,82	
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
BOFA 08/09/2023	EUR	32 647 409,22	3 151 543,15	3,00
TOTAL Swaps TRS			3 151 543,15	3,00
CFD				
CFD CGMD ROCHE 1230	CHF	9 949	66 553,67	0,06
CFD CGME 3I GRO 1230	GBP	91 144	-6 231,36	
CFD CGME ANGLO 1230	GBP	23 800	-11 525,75	-0,01
CFD CGME ASTRAZ 1230	GBP	17 447	-26 242,07	-0,03
CFD CGME CENTRI 1230	GBP	531 162	-52 898,31	-0,05
CFD CGME CIE FI 1230	CHF	899	-7 011,49	-0,01
CFD CGME COMPAS 1230	GBP	28 772	-15 081,04	-0,01
CFD CGME DIAGEO 1230	GBP	56 671	28 412,99	0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CFD CGME GIVAUD 1230	CHF	178	16 245,59	0,01
CFD CGME HALEON 1230	GBP	117 858	18 532,82	0,02
CFD CGME HSBC H 1230	GBP	81 016	-61 666,69	-0,06
CFD CGME LLOYDS 1230	GBP	1 151 014	-99 808,76	-0,10
CFD CGME LOGITE 1230	CHF	4 776	-2 377,60	
CFD CGME NESTLE 1230	CHF	43 400	34 208,67	0,03
CFD CGME NOVART 1230	CHF	37 914	-51 904,67	-0,05
CFD CGME RECKIT 1230	GBP	10 280	-35 141,29	-0,03
CFD CGME RELX P 1230	GBP	71 796	818,09	
CFD CGME RIO TI 1230	GBP	24 622	42 645,21	0,04
CFD CGME STANDA 1230	GBP	197 972	-81 210,03	-0,07
CFD CGME UNILEV 1230	GBP	49 726	-4 816,21	
CFD CITI ZURICH I 12	CHF	4 538	-124 722,05	-0,12
CGME AVIVA PL 1230	GBP	220 630	-121 426,95	-0,12
CGME BP PLC 1230	GBP	193 256	-42 720,67	-0,04
TOTAL CFD			-537 367,90	-0,51
TOTAL Autres instruments financiers à terme			2 614 175,25	2,49
TOTAL Instruments financier à terme			2 614 175,25	2,49
Créances			34 735 236,54	33,09
Dettes			-37 339 388,13	-35,57
Comptes financiers			3 441 763,58	3,28
Actif net			104 983 809,79	100,00

Parts CPR EUROPE ESG - P	EUR	37 358,332	241,94
Parts CPR EUROPE ESG - O	EUR	4 236,000	17 741,65
Parts CPR EUROPE ESG - G	EUR	6 543,358	1 596,45
Parts CPR EUROPE ESG - I	EUR	57,050	177 746,65
Parts CPR EUROPE ESG - R	EUR	1 877,802	109,14

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR EUROPE ESG - O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 219 945,56	EUR	996,21	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 305 866,60	EUR	544,35	EUR
TOTAL	6 525 812,16	EUR	1 540,56	EUR